

MAIRIE  
DE  
FRENOUVILLE

17 juin 2024



14630

Tél. : 02 31 23 43 31

Fax : 02 31 39 56 22

Objet : Inscription au restaurant scolaire et garderie

Madame, Monsieur

Le service de restauration scolaire est une mission essentielle pour nous. Les repas sont équilibrés, préparés sur place, à partir de produits frais, pour un tarif des plus accessibles de la région.

Pour la rentrée de septembre 2024, Vous trouverez, ci-joints, la fiche d'inscription, règlements pour le restaurant scolaire et la garderie ainsi que le permis à points uniquement pour le restaurant scolaire.

Concernant le restaurant scolaire :

**Toute inscription se fait obligatoirement à la Mairie (même pour un repas occasionnel) jusqu'au dimanche pour la semaine suivante**  
Les désinscriptions comme pour les inscriptions seront à la semaine c'est-à-dire jusqu'au dimanche pour la semaine suivante.  
Tout repas non décommandé le dimanche pour la semaine suivante sera facturé.

**Par Mail : [accueil@frenouville.com](mailto:accueil@frenouville.com) (Mail uniquement pour la restauration scolaire et la garderie. Les autres demandes sur ce mail ne seront pas traitées)**

Afin de prendre en compte votre inscription, vous devez nous retourner pour le 05 juillet 2024, délai de rigueur :

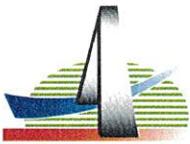
- . Le coupon-réponse du règlement du restaurant scolaire et/ou garderie signé (s) des parents et de l'enfant
- . Un exemplaire du permis à points signé des parents et de l'enfant (à partir du CP)
- . La fiche d'inscription dûment remplie

Comptant sur vous pour un retour du dossier complet,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Maire,  
Alain PORQUET





MAIRIE de FRÉNOUVILLE  
Tel : 02 31 23 43 31

DOCUMENT A RETOURNER EN MAIRIE (Obligatoire)

**FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ET  
GARDERIE POUR SEPTEMBRE 2024**

Pour l'organisation de la **rentrée scolaire 2024/2025** il est demandé aux parents souhaitant inscrire **ou réinscrire** leur(s) enfant(s) à la cantine et, ou, à la garderie **de retourner ce document à la Mairie pour le 05 juillet 2024 (délai de rigueur)**

Je soussigné, M .....

Adresse N°.....rue.....Ville .....

Tél : domicile.....portable.....Mail .....

Dates de naissance : Père :..... Mère.....

N° allocataire CAF (justificatif obligatoire) :.....

**INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE**

déclare inscrire mon (mes) enfant(s) au restaurant scolaire municipal, dans les conditions fixées par le règlement.

Nom et Prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe et Nom de l'instituteur	lundi	mardi	jeudi	vendredi

En cas de changement, j'informe la Mairie dans les délais impartis (cf. Règlement)

Fait à Frénoville le

Signature :

**INSCRIPTION A LA GARDERIE**

déclare inscrire mon (mes) enfant(s) à la garderie municipale de l'école, dans les conditions fixées par le règlement.

Nom et Prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe et Nom de l'instituteur	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
			matin	soir	matin	soir	matin	midi	matin	soir	matin	soir

En cas de changement, j'informe la Mairie dans les délais impartis (cf. Règlement)

Nom des personnes autorisées à reprendre le(s) enfant(s) :

Nom .....Prénom.....Tel : .....

Nom .....Prénom.....Tel : .....

Nom .....Prénom.....Tel : .....

Fait à Frénoville le

Signature :

« Les informations recueillies par la Mairie de Frénoville ont pour finalité l'inscription au restaurant scolaire et à la garderie. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie Frénoville : [rgpd@cdg14.fr](mailto:rgpd@cdg14.fr) »



Mairie de Frénoeuville  
Tel : 02.31 23.43.31

DOCUMENT A CONSERVER

17 juin 2024

## REGLEMENT DE LA GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

La fréquentation de ce service périscolaire est soumise à l'acceptation par les parents du présent règlement et de la fiche d'inscription.

La garderie est ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

Tout ce qui a trait aux services périscolaires y compris les éventuels problèmes liés au personnel de service, doivent se régler uniquement avec la Mairie qui en est responsable.

### 1 - INSCRIPTIONS :

Toute inscription se fait obligatoirement sur le portable de la garderie ou à la Mairie aux jours ouvrables de celle-ci :

Lundi 8h00-12h00 / 13h30 – 18h00

Mardi Jeudi Vendredi 8h00-12h00 / 13h30 - 17h00

Mercredi 9h00-12h00 / 13h30-17h00

Les messages sur le répondeur et les courriels sont admis : Tél : 02.31.23.43.31

Mail : [accueil@frenouville.com](mailto:accueil@frenouville.com)

Portable de la garderie : 06.27.17.48.99

L'inscription à la garderie sera effective lorsque la fiche d'inscription et le règlement auront été renseignés, signés et retournés en Mairie.

La fréquentation de la garderie peut être régulière » (tous les jours de la semaine).

Elle peut être « occasionnelle ». Les parents devront prévenir la Mairie ou la garderie, de la présence de l'enfant. (Sauf circonstance exceptionnelle)

Le goûter du soir est compris dans le tarif de la garderie.

**ATTENTION :** Aucune inscription ne pourra être faite auprès des femmes de service et des enseignants.

### 2 - TARIF GARDERIE:

Pour l'année scolaire 2024/2025 le tarif de la garderie est le suivant :

_ Enfant présent le matin ou le soir	2,90€/jour/par enfant
_ Enfant présent matin et le soir	4,50 €/jour/par enfant
_ Toute heure entamée après 18h30 sera facturée au prix de	6,10€/heure/par enfant

### 3 - REGLEMENT :

Un avis des sommes à payer vous sera envoyé par le Trésor Public. Si la somme de votre facture est inférieure ou égale à 15€, votre dû sera reporté sur les mois suivants jusqu'à atteindre les 15€.

Vous pouvez régler :

\_ Par Télépaiement : l'accès étant facilité et sécurisé en passant par le site INTERNET <https://www.frenouville.fr/>  
dans : Les infos pratiques (page d'accueil) et en cliquant sur : Règlement de la cantine et/ou garderie, puis sur

tipi.budget.gouv.fr : accédez au paiement en indiquant le numéro identifiant et les numéros inscrits sur votre avis des sommes à payer.

\_ Par chèque libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC et à adresser à la SGC Val et Littoral, 6 Place Gambetta 14000 CAEN accompagné du coupon numéroté de l'avis des sommes à payer.

\_ En espèces directement à la SGC Val et Littoral accompagné du coupon numéroté de l'avis des sommes à payer. Toute personne rencontrant des difficultés financières passagères peut se rapprocher du CCAS de la Mairie.

Pour information : Le paiement de la garderie de votre enfant de moins de 6 ans peut être déductible des impôts, vous pouvez en demander l'attestation à la Mairie.

#### 4 - ABSENCE DE L'ENFANT :

Tout enfant inscrit sera facturé.

En cas de circonstances exceptionnelles, la garderie ne sera pas facturée si la Mairie en a été informée le jour même avant 16h00.

Les messages sur répondeur téléphonique ou par courriel seront acceptés : Tél 02.31.23.43.31, Mail [accueil@frenouville.com](mailto:accueil@frenouville.com) et sur le portable de la garderie : 06.27.17.48.99

#### 5- DISCIPLINE COLLECTIVE :

Le matin, l'enfant n'est accepté à la garderie que s'il est accompagné par l'un de ses parents, ou par une personne désignée par écrit par les parents.

De même, l'enfant ne pourra quitter la garderie que dans les mêmes conditions

Chaque parent s'engage à laisser ses coordonnées afin d'être prévenu en cas d'accident ou de maladie et autorise le personnel de la garderie à prendre toutes les mesures afin que l'enfant accidenté ou malade soit dirigé vers le médecin ou le SAMU.

Il est interdit aux élèves :

- de pénétrer dans les couloirs et les salles de classe durant la garderie sans l'autorisation du personnel de la Mairie,
- de dégrader l'état des toilettes,

-d'apporter à l'école tout objet dangereux ou susceptible d'occasionner des blessures

- de se livrer à des jeux violents et de nature à causer des accidents,

- L'enfant qui se blesse, même légèrement, doit prévenir immédiatement le personnel de la Mairie

- Les élèves, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction du personnel de l'école, et au respect dû à leurs camarades- Toute conduite agressive qu'elle soit verbale ou physique est inacceptable et sera sanctionnée. Les parents en seront informés afin qu'ils se sentent pleinement responsables du comportement de leurs enfants

- de respecter le matériel mis à sa disposition

- si l'enfant rencontre le moindre problème le faire savoir en Mairie

En cas de situation conflictuelle entre les élèves, les parents sont invités à informer rapidement la Mairie

#### 6 - MANQUEMENT AU REGLEMENT :

En cas de manquement grave à la discipline, la Municipalité entreprendra une démarche auprès des parents de l'enfant.

Une sanction d'exclusion pourra être prononcée.

**Règlement approuvé par délibération du Conseil Municipal du lundi 27 mai 2024**

OBLIGATOIRE POUR TOUTE INSCRIPTION A LA GARDERIE  
COUPON A RETOURNER EN MAIRIE AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION

Nous soussigné(e)s (nom prénom d'un parent).....

et (nom prénom de l'élève).....

Déclarons avoir pris connaissance du règlement de la garderie de Frénouville

A Frénouville le :

Signature des parents :

Signature de l'enfant (à partir du CP):

« Les informations recueillies par la Mairie de Frénouville ont pour finalité le règlement de la garderie. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie Frénouville : [rgpd@cdg14.fr](mailto:rgpd@cdg14.fr) »